



Atteinte à la vie privée

Par **Jegou erika**, le **24/03/2018** à **14:23**

Bonjour j'ai porté plainte pour du vol de courrier donc une atteinte à ma vie privée.
(J'ai une vidéo pour preuve)
Je voudrais savoir combien je peux demander en dommage et intérêts.
Merci

Par **youris**, le **24/03/2018** à **15:38**

bonjour,
vous pouvez saisir le tribunal pour que le responsable du vol indemnise votre préjudice.
vous devrez fixer les préjudices subis et fournir des preuves.
il peut s'agir de préjudice corporel, matériel, moral.
salutations

Par **Agathe titi**, le **25/03/2018** à **09:04**

Bonjour

Nous sommes 4 filles et nous pratiquons le football. Récemment nous avons été viré car l'ex d'une d'entre nous, a utilisé le contenu internet d'un groupe privé (que nous avons sur messenger) en les envoyant à notre entraîneur qui est aussi le président du club et nous a viré de l'équipe et du club. S'en suivent les conséquences de nos renvois. Le contenu portait sur des réactions d'après match, à chaud, pouvant être personnel du point de vue de l'entraîneur. Seulement ce n'est pas la première fois que cette ex utilise les codes d'accès d'une d'entre nous (sans son contentement) pour arriver à ses fins, nous nuire. Quelle procédure engagée pour la remettre à l'ordre et surtout la punir de ses actes?
Merci d'avance